Accompagnement au recrutement

Votre recrutement, guidé par l'expertise territoriale

Attirer les bons talents et sécuriser chaque étape du recrutement devient simple et fluide grâce à un accompagnement conçu pour répondre aux besoins réels des collectivités. Analyse du poste, diffusion ciblée, présélection rigoureuse, appui à l'entretien : chaque action est pensée pour optimiser le processus et renforcer l'attractivité de votre collectivité ou établissement public. Cet appui, fondé sur une logique de partenariat, vous permet de gagner en efficacité, de sécuriser les démarches et de concentrer votre énergie sur l'essentiel : choisir le profil qui fera la différence.

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Dans un contexte où les métiers territoriaux évoluent rapidement et où certains profils deviennent difficiles à recruter, les collectivités et les établissements publics doivent composer avec une attractivité en baisse, une concurrence accrue et un renouvellement important des effectifs.
Ces défis rendent chaque recrutement plus stratégique : il s'agit à la fois d'attirer les talents, de sécuriser le processus et de fidéliser les agents pour garantir la continuité et la qualité du service public.
Le dispositif s'adapte entièrement au fonctionnement de chaque collectivité ou établissement public. Il se construit « à la carte » selon les enjeux, le calendrier et les ressources internes disponibles. Il s'appuie sur l'expertise RH de conseillers emploi et de leur connaissance du secteur et des candidats.
À tout moment, l'employeur garde la main : choix des candidats retenus, arbitrages, orientations… la décision finale relève toujours de l'employeur.

L'accompagnement peut comprendre jusqu'à quatre phases :

1. Analyse et définition du besoin
- Échange approfondi pour identifier le contexte du recrutement, les caractéristiques du poste, le profil recherché et les compétences attendues
- Rédaction de la fiche de poste et de l'offre d'emploi
- Conseil sur la diffusion et publication sur les canaux adaptés

2. Sélection des candidatures
- Réception des candidatures et envoi d'un accusé de réception
- Élaboration d'une grille de sélection
- Transmission des candidatures pour présélection
- Entretien téléphonique préalable
- Options sur devis : tests de personnalité, épreuves pratiques

3. Entretien de recrutement
- Organisation administrative du jury
- Élaboration d'une grille d'entretien
- Participation au jury, selon le choix de la collectivité
- Contrôle de références sur demande

4. Clôture du recrutement
- Rédaction du compte-rendu du jury
- Gestion des réponses aux candidats non retenus
- Appel des candidats après entretien
- Suivi post-recrutement à trois mois auprès du recruteur et du nouvel agent

Comment adhérer ?
Ce service est accessible par convention aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au CDG30. Les modalités complètes d'adhésion sont disponibles sur le site cdg30.fr. Il peut être ensuite être activé à tout moment en fonction des besoins de votre collectivité.

Vos contacts Pôle Parcours Professionnels / Service emploi
emploi@cdg30.fr